



Aux enseignants
de l'Établissement primaire et secondaire
de La Sarraz et environs

INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ASI7

La Sarraz, le 1^{er} juillet 2026

Restaurant scolaire – Collège secondaire du Levant à La Sarraz Rentrée scolaire 2026-2027

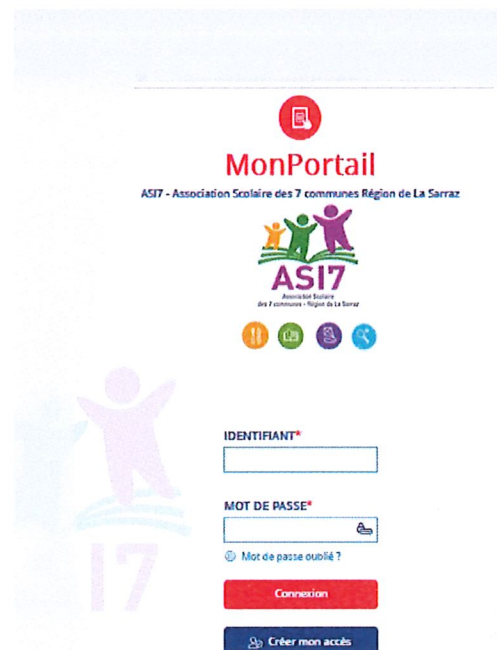
Mesdames, Messieurs,

Le Comité de direction de l'ASI7, Association Scolaire Intercommunale des 7 communes – Région de La Sarraz, regroupant les communes de Chevilly, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Moiry, Orny, Pompaples a le plaisir de vous informer sur le restaurant scolaire du Levant.

Celui-ci se situe dans le collège secondaire du Levant à La Sarraz. Tout comme les élèves, vous aurez la possibilité de fréquenter ce dernier régulièrement sous la forme d'un contrat fixe ou occasionnel. Afin que les places du restaurant soient attribuées aux élèves, le contrat des enseignants correspond à la salle des maîtres du Levant, c'est pourquoi vous pouvez aller chercher votre repas et le consommer dans cette salle des maîtres.

Ce restaurant est géré informatiquement, raison pour laquelle nous vous prions de vous inscrire par le système en ligne **MIL (MonPortail Inscription en Ligne)**, même si vous pensez ne manger qu'occasionnellement au restaurant. Vous pourrez vous inscrire **à partir du 17 juillet 2026**, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site www.asi7.ch pour effectuer votre demande d'accès, ainsi que le règlement du restaurant scolaire indiquant les coûts des repas.

Afin de vous guider dans vos démarches, nous vous invitons à visionner [le guide d'utilisation](#), qui se trouvent à votre disposition sur la page de connexion de MonPortail ([liens utiles](#)).





Association Scolaire
des 7 communes - Région de La Sarraz

Un code-barres permettant votre identification vous sera attribué par le secrétariat ASI7. Le code-barres déjà octroyé lors des années précédentes reste valable. La lecture de ce code au réfectoire diminuera votre compte personnel. Ce compte devra être alimenté régulièrement (affichage du solde de votre compte en tout temps par le e-vision). Si le compte présente un solde négatif, un rappel vous sera adressé par e-mail automatique (données sécurisées selon les normes en vigueur).

Dès le moment où le compte est activé (lors de la prise du premier repas), **un montant de CHF 26.00** sera débité, couvrant les frais administratifs. Un premier versement minimum de CHF 40.00 devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail-MaCantine (voir règlement sur le site internet de l'ASI7).

paiement uniquement par un QR-CODE, veuillez utiliser le QR-IBAN
CH 3230000001152601998

N'OUBLIEZ PAS de mettre à jour le numéro de compte dans votre e-banking. Des bulletins pourront vous être envoyés sur demande via votre compte personnalisé MonPortail.

D'avance, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le président :

Laurent Michel

La secrétaire :

Christelle Schwab